



Résolution concernant le bilan effectué suite à l'extinction nocturne de l'éclairage public voté en novembre 2024

Considérant :

- a) En novembre 2024, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la résolution 4/2024 demandant à l'Exécutif de :
 - 1. Mettre en place la proposition d'extinction totale des lampadaires communaux pointés en bleu dans les plans par enlèvement des fusibles
 - 2. Fournir un bilan au Conseil municipal après une année de mise en service
- b) La demande numéro 1 a été mise en place début 2025 et conformément à la demande numéro 2, les commissions territoire et sécurité du Conseil municipal ont procédé au bilan de cette action.

Il en ressort :

De nombreux habitants se sont manifestés pour faire part de leur mécontentement quant à l'absence d'éclairage sur leur trajet. Les points les plus problématiques soulevés par des habitants sont :

- Le trajet école-domicile des écoliers pendant la période hivernale
 - Le niveau de sécurité n'est plus optimal notamment sur les routes de Vireloup, de l'Etraz et des Fayards
 - Les trajets jusqu'à arrêt de bus de la route des Fayards
- c) Comme mentionné ci-dessus, l'extinction des routes cantonales (route des Fayards, route de Collex, route de Bois-Chatton et la route de l'Etraz) dans le cadre du projet optimalux pose aussi des problèmes d'insécurité.

Le service cantonal (OCGC) supervisant Optimalux, interpellé par des habitants, souhaite connaître le préavis de la commune quant à un rallumage de l'éclairage public cantonal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal décide à 9 oui et 1 abstention de renvoyer cette résolution à l'Exécutif communal avec les décisions suivantes :

- 1. Rallumer les lampadaires communaux qui ont été éteints et mettre en place une extinction de ces mêmes lampadaires entre 1h et 5h du matin.
- 2. Répondre à la demande de préavis de l'OCGC par un souhait de rallumage de l'éclairage public cantonal.
- 3. Lancer une étude afin de déterminer comment optimiser l'éclairage public communal en tenant compte des problèmes de sécurité, de santé publique et d'amélioration de la biodiversité.

Rose-Marie Mota
Présidente du Conseil municipal